

ÉPISODE ORAGEUX DU 26 AOÛT 2026 – RECENSEMENT DES DOMMAGES ET DÉMARCHES EN COURS

Message aux habitants

L'épisode orageux accompagné de chutes de grêle survenu dans la nuit du 26 au 27 août a causé des dommages importants sur plusieurs secteurs de notre commune. De nombreuses habitations, véhicules, bâtiments et équipements ont été touchés.

Le Maire, les élus et les services municipaux tiennent à exprimer leur soutien à l'ensemble des habitants, professionnels et exploitants concernés.

La priorité est aujourd'hui d'accompagner chacun dans ses démarches et de permettre un recensement le plus complet possible des dommages constatés sur le territoire communal.

Les démarches à effectuer

Nous invitons les personnes ayant subi des dégâts à :

- Prendre contact avec leur compagnie d'assurance dans les meilleurs délais ;
- Prendre des photographies des dommages constatés ;
- Conserver l'ensemble des justificatifs utiles (factures, devis, photographies, échanges avec l'assureur, etc.) ;
- Réaliser les mesures conservatoires nécessaires afin d'éviter toute aggravation des dégâts ;
- Se faire connaître auprès de vos mairies déléguées ou la mairie de Mauléon, afin de contribuer au recensement communal des dommages.

Il est rappelé que les contrats d'assurance prévoient généralement des délais de déclaration qu'il convient de respecter. Même si l'ensemble des dégâts n'est pas encore totalement évalué, il est recommandé d'effectuer une première déclaration sans attendre et de compléter ensuite le dossier si nécessaire.

Une commune mobilisée

À ce stade, la commune poursuit le recensement et l'analyse des conséquences de cet épisode météorologique. Les informations recueillies permettront de disposer d'une vision précise de l'ampleur

des dommages et d'apprécier, en lien avec les services compétents de l'État, les suites qui pourraient être données à cet événement.

La commune continuera à informer la population de toute évolution utile et demeure pleinement mobilisée aux côtés des personnes touchées.

Contacts

MAULÉON – Denis PRISSET

05.49.81.17.00

mairie@mauleon.fr

Du lundi au jeudi : 8h30-17h30

Vendredi : 8h30-16h30

RORTHAIS – Damien SIMONNEAU

05.49.81.43.66

mairie-rorthais@mauleon.fr

Mardi : 17h00-17h30

Vendredi 13h30-17h00

SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNÉ – Yves CHOUTEAU

05.49.81.45.38

mairie-saintaubin@mauleon.fr

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30

LE TEMPLE – Sandra DROUET

05.49.81.42.82

mairie-letemple@mauleon.fr

Jeudi : 14h00-17h00

LOUBLANDE – Karine PIED

05.49.81.96.20

mairie-loublande@mauleon.fr

Mardi : 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h30

LA CHAPELLE-LARGEAU – Olivia BAUDRY

05.49.81.42.63

mairie.chapellelargeau@mauleon.fr

Mercredi : 8h30-12h30

Vendredi 13h30-16h30

MOULINS – Michel-Pierre DUBOIS

05.49.81.44.85

mairie-moulins@mauleon.fr

Mardi et jeudi : 13h30-16h30

Vendredi 14h30-16h30

Dans ces circonstances, nous savons pouvoir compter sur l'esprit d'entraide et de solidarité qui caractérise notre territoire. Nous remercions l'ensemble des habitants pour leur vigilance, leur patience et les nombreux gestes de soutien déjà constatés depuis cet événement.

Le Maire et l'ensemble du Conseil municipal